

# LE NOUVEAU TRIO DE PRÉSIDENTENCES

## UNE OPPORTUNITÉ POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE ET LES DSSR



Au cours des dernières années, l'UE a rencontré de nombreuses difficultés pour faire appliquer ses valeurs fondamentales : l'État de droit, la démocratie, les droits humains, l'égalité de genre et les droits des femmes. Les années à venir sont l'occasion pour l'UE de réfléchir à la direction qu'elle souhaite prendre, aux valeurs qu'elle doit défendre et à ce qu'elle peut faire de plus pour les préserver. L'UE doit s'efforcer de créer un monde où chacun peut jouir des mêmes droits et mener une vie privée et familiale libre et sûre, à l'abri du sexisme, de la coercition et de la violence.

En ce moment charnière, le Trio de Présidences du Conseil de l'UE (France, République tchèque et Suède) a un rôle essentiel à jouer pour défendre les valeurs de l'UE. Nous appelons ce Trio à adopter une approche féministe et à faire preuve d'un leadership plus fort, pour faire progresser l'égalité de genre et les droits des femmes, dont les droits et la santé sexuels et reproductifs (DSSR), dans l'UE et au-delà de ses frontières.

## DSSR MENACÉS : LE TRIO DE PRÉSIDENTENCES DOIT AGIR DE TOUTE URGENCE

Comme le montre l'Index 2021 d'égalité de genre de l'Institut Européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE<sup>1</sup>), aucun État membre de l'UE n'est pleinement parvenu à l'égalité de genre, et ce dans aucun domaine, que ce soit l'économie, la politique, l'éducation, la santé ou la lutte contre les violences basées sur le genre.

Les DSSR, qui sont une condition préalable essentielle pour parvenir à l'égalité de genre, sont loin d'être acquis dans l'UE et dans le monde. Confronté à un grand nombre de barrières législatives, politiques, pratiques, économiques, sociales et culturelles, l'accès aux DSSR varie considérablement à l'intérieur d'un même pays et d'un pays à l'autre, y compris au sein de l'UE. Les femmes et les groupes de populations clés font face à davantage d'obstacles ; et l'accès à certains services de santé, tels que les soins liés à l'avortement<sup>2</sup>, est particulièrement limité dans certains contextes.

La pandémie de COVID-19 a grandement accentué les inégalités existantes et a particulièrement touché les femmes et les groupes marginalisés<sup>3</sup>. Elle a également rendu l'accès aux soins de santé encore plus difficile, et les services de SSR ne font pas

exception. La pandémie nécessite une relance qui fera évoluer l'Europe et le monde vers une société plus juste et plus inclusive, sans aucun laissé-pour-compte.

Par ailleurs, la montée de l'autoritarisme, des mouvements coercitifs et misogynes en Europe et dans le monde menacent l'égalité de genre, les droits des femmes, les droits des personnes LGBTIQ+ et la liberté reproductive, ainsi que les valeurs européennes plus larges des droits humains, de la démocratie libérale et de l'État de droit<sup>4</sup>. Pour assurer la sécurité et le bien-être de ses citoyens et de tous, l'UE doit contrer ce recul à l'intérieur et hors de ses frontières, résister aux mesures régressives que ces groupes illibéraux cherchent à imposer, et défendre ses valeurs, dont la liberté reproductive.



# NOS RECOMMANDATIONS AU TRIO DE PRÉSIDENCES POUR MENER L'UE SUR UNE VOIE FÉMINISTE

## AU NIVEAU DES GRANDES PRIORITÉS POLITIQUES : ADOPTER UNE APPROCHE FÉMINISTE LORS DE L'ÉLABORATION DES PRIORITÉS EUROPÉENNES

1

### UN LEADERSHIP POLITIQUE FORT POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE

Nous saluons l'engagement du Trio à « promouvoir l'égalité de genre » et « le respect des droits et de la santé sexuels et reproductifs »<sup>5</sup>. Pour atteindre ces objectifs, le Trio doit adopter une approche féministe dans les politiques de l'UE, tant internes qu'externes. Ce Trio est particulièrement bien placé pour cela : la France et la Suède se sont toutes deux engagées à mettre en œuvre une politique étrangère féministe, et elles devraient donc appliquer cette approche au niveau de l'UE ; la République tchèque devrait leur emboîter le pas. Le Trio de Présidences doit :

- Adopter une approche féministe dans l'élaboration des priorités politiques européennes ; faire preuve d'une volonté politique et d'un leadership fort pour faire de l'égalité de genre et des DSSR une priorité essentielle dans toutes les politiques, les actions et les instruments financiers de l'UE ; intégrer ces questions dans tous les travaux pertinents du Conseil ; et leur donner de la visibilité, notamment par le biais d'événements de haut niveau et de déclarations politiques.
- Affirmer que les DSSR sont au cœur des valeurs fondamentales de l'UE, en tant que droits humains, et qu'ils sont essentiels pour l'égalité de genre.
- Adopter une approche intersectionnelle pour réduire les inégalités et veiller à ce que les besoins de toute personne, en particulier les plus marginalisées, soient satisfaits ; et adopter une approche transformatrice en matière de genre, pour mettre fin aux structures inégales du pouvoir patriarcal.

2

### CONTRE L'OPPOSITION AU SEIN DU CONSEIL

Mettre en place une diplomatie féministe revient également à contrer l'opposition à l'égalité de genre. La montée des oppositions aux droits des femmes a récemment eu un impact important sur les travaux du Conseil de l'UE : les États membres de l'UE sont divisés, avec une minorité de pays empêchant activement l'adoption de Conclusions du Conseil en raison de références à l'égalité de genre ou aux DSSR (notamment sur la Stratégie en faveur de l'égalité de genre, le Plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans l'action extérieure 2021–2025 (GAP III) et la Convention d'Istanbul). Cette stratégie dangereuse menée par une minorité d'États membres affaiblit la cohésion du Conseil et sape la capacité de l'UE à faire progresser l'égalité de genre. Le Trio doit :

- Veiller à ce que l'égalité de genre et les DSSR restent des priorités non négociables pour l'UE et ses États membres, et travailler avec tous les États membres pour parvenir à un consensus et progresser sur ces questions.
- Surveiller et condamner au plus haut niveau politique toute initiative rétrograde prise dans les États membres de l'UE et dans les pays tiers.

3

### TRAVAILLER AVEC ET SOUTENIR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les organisations de la société civile (OSC) œuvrant pour l'égalité de genre et les DSSR ont un rôle unique à jouer pour promouvoir ces questions, car elles sont en contact direct avec les communautés locales et défendent leurs droits au niveau national, ce qui les place en première ligne pour lutter contre l'opposition aux DSSR. Toutefois, ces OSC, y compris les organisations locales et de terrain, manquent souvent de ressources et de soutien adéquats pour mener à bien leur travail, et doivent parfois même faire face à des attaques. Le Trio doit :

- Soutenir politiquement et financièrement, par le biais des instruments financiers internes et externes de l'UE, les acteurs de la société civile qui défendent l'égalité de genre et les DSSR, mais aussi les protéger, les consulter et leur donner de la visibilité ;
- Travailler avec les OSC pour contrer activement l'opposition à l'égalité de genre et aux DSSR.

# AU NIVEAU DE LA MISE EN ŒUVRE : AVOIR RECOURS À DES POLITIQUES CONCRÈTES POUR RENFORCER L'ÉGALITÉ DE GENRE ET LES DSSR

En plus d'un leadership politique fort, l'UE a également besoin de politiques ambitieuses en faveur de l'égalité de genre et des DSSR. Plusieurs domaines politiques de l'UE sont particulièrement pertinents pour la promotion des DSSR au sein de l'UE, notamment la santé, l'égalité de genre et la non-discrimination, la lutte contre les violences basées sur le genre, les droits fondamentaux et l'État de droit. L'UE doit également promouvoir l'égalité de genre et les DSSR en dehors de ses frontières, par le biais de ses politiques de développement, des droits humains et de voisinage, mais aussi par sa politique commerciale et sa réponse à la crise climatique. Enfin, pour assurer une mise en œuvre efficace, le Trio doit veiller à ce que des ressources financières adaptées soient allouées à l'égalité de genre et aux DSSR dans les instruments financiers internes et externes de l'UE, y compris pendant la phase de relance liée à la COVID.

## 1

### POLITIQUES INTERNES

#### A) Droits fondamentaux, espace civique et État de droit

Les DSSR sont des droits humains et doivent être défendus en tant que tels dans le cadre des valeurs fondamentales de l'UE. La protection des DSSR dépend également du respect de l'État de droit. Les récents événements en Pologne ont montré que les DSSR sont parmi les premiers droits à être sapés lorsque l'État de droit s'effondre<sup>6</sup>. Les OSC et les femmes défenseuses des droits humains qui militent pour les DSSR sont également de plus en plus attaquées, et sont la cible de menaces, d'intimidations et de violences, tant de la part d'acteurs étatiques que non étatiques<sup>7</sup>. Le Trio doit :

- Défendre les valeurs de l'UE dans les États membres de l'UE : veiller à ce que les droits fondamentaux, y compris les DSSR, et l'État de droit soient respectés, et que les OSC puissent travailler dans un environnement favorable ;
- Condamner politiquement tout événement négatif lié aux valeurs de l'UE, comme l'interdiction de fait de l'avortement en Pologne, par le biais de déclarations conjointes signées par les États membres de l'UE.
- Utiliser tous les outils à sa disposition pour assurer le respect des valeurs de l'UE et appliquer des sanctions chaque fois que nécessaire, notamment :
  - Outils politiques : mécanisme de l'État de droit et article 7 du TUE - traiter les violations de l'État de droit et les violations des droits humains qui y sont liées, dans le cadre d'examins par les pairs spécifiques au pays et d'auditions au titre de l'Article 7, adopter des recommandations et voter pour s'orienter vers une sanction de la Pologne ;
  - Outils financiers : encourager la Commission à déclencher le mécanisme de conditionnalité des fonds de l'UE pour la Pologne, et faire approuver cette décision par le Conseil.

#### B) Santé

Avec la COVID, la santé est désormais au premier plan de la relance de l'UE. Le Trio doit chercher à réduire les inégalités en matière de santé, y compris les inégalités de genre ; promouvoir

l'égalité d'accès aux soins, y compris aux soins de santé sexuelle et reproductive, en particulier pour les groupes vulnérables (par exemple, les femmes Roms, les personnes LGBTIQ+) ; répondre aux besoins sanitaires spécifiques de certaines populations (par exemple, les femmes ont besoin de soins de santé reproductive que n'ont pas les hommes) ; et renforcer les mesures préventives, par le biais d'informations et d'éducation en matière de santé, y compris une éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle. Le Trio doit :

- Intégrer une perspective de genre et, le cas échéant, les DSSR, dans toutes les politiques, actions et financements de l'UE en matière de santé, y compris dans la mise en œuvre du programme de l'Union pour la santé « EU4Health » ;
- Assurer le suivi des Conclusions du Conseil de 2006 et 2009 sur le genre et la santé<sup>8</sup>, de l'Index 2021 de l'EIGE centré sur la santé, et des Stratégies de l'UE pour l'égalité des personnes Roms et LGBTIQ+ ; et adopter des Conclusions du Conseil sur l'égalité de genre dans la santé, y compris sexuelle et reproductive.

#### C) Égalité de genre et lutte contre les violences basées sur le genre

L'UE s'est engagée à améliorer l'égalité de genre et à lutter contre les violences basées sur le genre, et les DSSR font partie intégrante des deux thèmes<sup>9</sup>. Nous saluons l'engagement du Trio à « faire de la Stratégie 2020-2025 de l'Union pour l'égalité de genre une réalité pour tous » et à « lutter contre les stéréotypes basés sur le genre »<sup>10</sup>.

Pour progresser vers l'**égalité de genre**, le Trio doit :

- Adopter des Conclusions du Conseil pour marquer l'engagement du Conseil à mettre en œuvre la Stratégie de l'UE en faveur de l'égalité de genre ;
- Contribuer à un séminaire d'apprentissage mutuel, organisé par la Commission (unité égalité de genre de la DG JUST) pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de DSSR auprès d'autres États membres.

Pour lutter contre les **violences basées sur le genre**, le Trio doit :

- Soutenir la Directive relative aux violences basées sur le genre, qui sera proposée par la Commission en mars 2022<sup>11</sup> : cette directive devrait contenir des mesures visant à prévenir les violences, notamment par le biais d'une éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, qui transforme les normes de genre ; et garantir aux victimes/survivant.e.s l'accès aux services essentiels, y compris les services de SSR.
- Encourager tous les États membres de l'UE à ratifier la Convention d'Istanbul et progresser vers l'adhésion de l'UE à la Convention d'Istanbul à la majorité qualifiée ;
- Adopter la proposition de la Commission d'inclure les crimes de haine et les discours de haine, y compris pour des raisons de sexe, d'orientation sexuelle et d'identité de genre, dans la liste des « Eurocrimes ».

## 2

## POLITIQUES EXTÉRIEURES

Le dernier Trio de Présidences a posé des jalons importants : le Forum Génération Égalité, l'adoption du règlement NDICI et du Plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans l'action extérieure 2021–2025 (GAP III) ont tous fait ressortir la nécessité de donner la priorité à l'égalité de genre et aux DSSR dans les actions extérieures de l'UE<sup>12</sup>. Le Trio de Présidences actuel s'est quant à lui engagé à « s'efforcer de mettre en œuvre intégralement le plan d'action de l'UE pour les droits humains et la démocratie et le GAP III »<sup>13</sup>. Pour mettre en œuvre efficacement ces politiques, le Trio doit :

- Surveiller la **mise en œuvre du NDICI et les fonds alloués à l'égalité de genre et aux DSSR** :
  - Utiliser tous les outils disponibles (programmation conjointe, initiatives de l'Équipe Europe, dialogue avec la Commission européenne) pour promouvoir l'allocation de fonds adaptés à l'égalité de genre et aux DSSR ;
  - Suivre les objectifs financiers fixés dans le **NDICI**<sup>14</sup> et adopter des Conclusions du Conseil sur les performances de la Commission européenne et des États membres par rapport à ces objectifs, y compris des recommandations sur la voie à suivre pour les atteindre ;
- Suivre la **mise en œuvre du GAP III et faire peser sur tous les acteurs européens** (délégations de l'UE, Commission européenne, Service européen pour l'action extérieure ainsi que les États membres) la **responsabilité** d'atteindre les objectifs du GAP III :
  - Organiser sous la Présidence suédoise une discussion publique avec la Commission européenne, le Service européen d'action extérieure et les OSC pour l'examen à mi-parcours du **GAP III** afin d'évaluer sa mise en œuvre ;
  - Sur la base de cette discussion, adopter les Conclusions du Conseil sur la mise en œuvre du GAP III afin de formuler des recommandations et de le renforcer dans les années à venir. Les Conclusions du Conseil doivent prioriser la mise en œuvre de l'approche intersectionnelle, la lutte contre les stéréotypes de genre et les normes de genre préjudiciables, ainsi que le respect des DSSR, y

compris l'accès aux services de SSR et à une éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle ;

- Suivre la **mise en œuvre du plan d'action de l'UE pour les droits humains et la démocratie et responsabiliser tous les acteurs européens** :
  - Organiser un débat public avec la Commission européenne, le Service européen pour l'action extérieure et les OSC pour l'examen à mi-parcours du plan d'action de l'UE pour les droits humains et la démocratie afin d'évaluer sa mise en œuvre à la fin de 2022 ;
  - Sur la base de cette discussion, adopter des Conclusions du Conseil sur la mise en œuvre du plan d'action pour le renforcer dans les années à venir, notamment en accordant la priorité aux droits des femmes, aux DSSR et au soutien aux défenseuses des droits des femmes dans le monde ;
- Donner la priorité à **l'égalité de genre et aux DSSR lors du sommet Union Africaine-UE** en février 2022 :
  - Organiser des dialogues politiques autour de l'égalité de genre et des DSSR pendant ce sommet ;
  - Inclure des engagements forts, précis et, idéalement, contraignants en faveur de l'égalité de genre et des DSSR dans le document final du sommet ;
  - Garantir l'inclusion et la participation effective au sommet des OSC africaines et européennes œuvrant pour l'égalité de genre et les DSSR ;
- Assurer le suivi du **Forum Génération Égalité (FGE)** pour concrétiser les engagements pris en organisant une conférence de suivi de haut niveau du Forum Génération Égalité sur la mise en œuvre des engagements pris par les États membres de l'UE et l'Union européenne dans le cadre du FGE ;
- Inclure une **approche transformatrice en matière de genre dans toutes les actions extérieures de l'UE**, car c'est le sens d'une véritable approche de diplomatie féministe : une perspective de genre doit être incluse dans l'action extérieure de l'UE, dans ses politiques d'aide humanitaire, de développement, des droits humains, du voisinage, du commerce, de la sécurité, de la migration, et des politiques climatiques et économiques.



## NOTES DE FIN

- 1 Index d'égalité de genre de l'EIGE 2021 - <https://eige.europa.eu/gender-equality-index/2021>
- 2 IPPF EN - EPF Atlas de l'avortement, septembre 2021 - [https://www.ippfen.org/sites/ippfen/files/2021-10/ABORT%20Atlas\\_EN%202021-v12.pdf](https://www.ippfen.org/sites/ippfen/files/2021-10/ABORT%20Atlas_EN%202021-v12.pdf)
- 3 IPPF EN Briefing, How to address the impact of COVID-19 on women, girls and vulnerable groups and their sexual and reproductive safety, 2020 <https://www.ippfen.org/resource/how-address-impact-COVID-19-women-girls-and-vulnerable-groups-and-their-sexual-and>
- 4 Résolution du Parlement européen du 13 février 2019 sur le recul du droit des femmes et de l'égalité hommes-femmes dans l'Union - [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2019-0111\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2019-0111_FR.html)
- 5 Programme de 18 mois du Conseil de l'UE (1er janvier 2022 - 30 juin 2023) : <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14441-2021-INIT/fr/pdf>
- 6 Résolution du Parlement européen du 26 novembre 2020 sur l'interdiction de fait du droit à l'avortement en Pologne - [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2020-0336\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2020-0336_FR.html)
- 7 IPPF EN Defend the Defenders Campaign <https://defendthedefenders.eu/>  
IPPF EN – CIVICUS Op Ed, 14 octobre 2021 <https://euobserver.com/opinion/153216?s=03>
- 8 Par le passé, la Commission et les États membres se sont engagés à œuvrer pour la réduction des inégalités en matière de santé, tout en intégrant une dimension de genre (Conclusions du Conseil de 2006 ; Conclusions du Conseil de 2010). Les Conclusions du Conseil de 2006 sur « la santé des femmes » ont notamment reconnu l'importance de réduire les inégalités en matière de santé liées au genre dans et entre les États membres ; la nécessité de mesures de prévention, de promotion de la santé et de traitement sensibles au genre ; de disposer de données fiables et comparables sur la santé des femmes ; et d'intégrer le genre dans les politiques de santé.
- 9 IPPF EN Countdown 2030E Factsheet on SRHR and SGBV, mars 2021 - [https://www.countdown2030europe.org/storage/app/media/uploaded-files/FACTSHEETS\\_%20IPPF\\_gender%20based%20violence\\_02-Acrobat4.pdf](https://www.countdown2030europe.org/storage/app/media/uploaded-files/FACTSHEETS_%20IPPF_gender%20based%20violence_02-Acrobat4.pdf)
- 10 Programme de 18 mois du Conseil de l'UE (1er janvier 2022 - 30 juin 2023) : <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14441-2021-INIT/fr/pdf>
- 11 Twitter, Helena Dalli (@helenadalli) : <https://twitter.com/helenadalli/status/1471779584983064576>
- 12 ECPDM Factsheet Taking the gender agenda forward in EU programming <https://ecdpm.org/wp-content/uploads/Taking-Gender-Agenda-Forward-EU-Programming-ECDPM-Discussion-Paper-297-2021.pdf>
- 13 Programme de 18 mois du Conseil de l'UE (1er janvier 2022 - 30 juin 2023) : <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14441-2021-INIT/fr/pdf>
- 14 85 % des nouveaux programmes doivent avoir l'égalité entre les hommes et les femmes comme l'un de leurs objectifs et 5 % comme objectif principal, et au moins 20 % de l'APD doivent être consacrés au développement humain



Le réseau européen de l'IPPF s'engage. Nous travaillons par l'intermédiaire de nos 30 **associations membres** nationales autonomes à travers l'Europe et l'Asie centrale afin que toutes les femmes, tous les hommes, tous les enfants et tous les jeunes puissent mener une vie sexuelle et reproductive sûre et digne, sans préjudice ni discrimination.